

Me Philippe LANNON

Commissaire Priseur Judiciaire

26 rue du Château - CS 32815 - 29228 BREST Cedex 2

Avec la participation de Me Marielle DIGARD, CPJ à Paris

THIERRY - LANNON
&
ASSOCIES

Etude de Me Ph. LANNON / Etude de Me G. GRANNEC

contact@thierry-lannon.com - Tel +33 (0) 2 98 44 78 44 - Fax +33 (0) 2 98 44 80 20 - www.thierry-lannon.com

ENREGISTREMENT / CONSIGNATION

N°

Adjudication du 11 Décembre 2013 à 10 H 30

Après LJ DOUX FRAIS SAS - SITE DE GRAINCOURT* (Me Gorrias/Me Elleouet/Me Lannon)

Rue Dainville - 62147 GRAINCOURT LES HAVRINCOURT (proximité Axe Baupaume Cambrai)

* ou sur désignation sur tout autre site approprié en cas de difficulté spécifique, le public inscrit et ayant consigné en étant préalablement informé

NOM Prénom

(1) Agissant pour son **propre compte**

(2) Agissant pour le **compte et dûment mandaté par la Société**.....

Déclare avoir pris connaissance et acquiescé aux conditions de vente au dos des présentes,

Adresse(s)
.....
.....

Pièce d'identité : N° :

Date et lieu de délivrance

Mobile

Tél Fax

Email

Chèque N° Banque.....

Date : Signature :

Relevé d'Identité Bancaire
TRESORERIE GENERALE
4 Square Marc Sangnier CS 92839
29228 BREST Cedex

Titulaire du Compte :
ETUDE DE ME PHILIPPE LANNON

Domiciliation : Caisse des Dépôts et consignations

| Code Banque | Code Guichet | N° cpte | Clé RIB |
|-------------|--------------|-------------|---------|
| 40031 | 00001 | 0000299820R | 25 |

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)
FR02 4003 1000 0100 0029 9820 R25

Identifiant International de la banque (BIC)
CDCG FR PP

En l'absence d'adjudication au profit du susnommé, le chèque sera restitué en fin de vacation ou adressé par courrier en retour portant la mention « annulé »

MERCREDI 11 DECEMBRE 2013 à 10 H 30

LJ DOUX FRAIS SAS - SITE DE GRAINCOURT

(Me Philippe Lannon, Commissaire Priseur Judiciaire / Me Gorrias, Me Elleouet, Mandataires Judiciaires)

CONDITIONS DE VENTE

La vente se tiendra sur place, site de Graincourt*, le mercredi 11 décembre 2013 à 10 H 30, vacation qui sera précédée d'une exposition légale le mardi 10 décembre de 13 H 30 à 17 H 30.

Inscription préalable pour accéder et enchérir (*avec attribution d'un numéro*) : compte tenu de la configuration et de l'étendue du site, l'accès aux expositions se fera uniquement et seulement après avoir dûment rempli la fiche d'inscription et de consignation, accompagnée d'un chèque de dépôt de 1200 € (ou virement préalable de 30.000 € pour les personnes désirant faire une proposition et enchérir sur la totalité), consignation qui permettra la délivrance et l'attribution d'un numéro d'ordre pour enchérir durant la vente.

Les adjudicataires potentiels prennent ainsi formellement connaissance des présentes conditions, et acquiescent de la nécessité, s'agissant d'un site industriel, de parcourir le dit site avec les précautions d'usage et sous leur propre responsabilité. Le chèque de consignation sera signé et daté, à l'ordre de Maître Philippe LANNON, Commissaire Priseur Judiciaire, complété d'une attestation bancaire et de deux pièces d'identité.

Compte tenu de l'importance et de la composition des actifs, les Commissaires Priseurs Judiciaires se réservent, dans l'intérêt du dossier, toutes possibilités de ventes en un seul lot, par zonage ou par lot unitaire, et resteront, dans la mesure du possible, à l'écoute de toutes propositions fondées dans l'optique d'une nécessaire bonne gestion logistique de la vacation et de l'après vacation, y compris dans le cas d'une reprise du site.

L'adjudication pourra ainsi se faire indifféremment, selon le bienfondé des demandes, en lot(s), éventuellement dans son entier, ou par lot(s) séparé(s), les Commissaires Priseurs Judiciaires se réservant, jusqu'au jour et heure dite de la vente, la dite possibilité de diviser ou réunir les lots, le cas échéant par nature d'activité ou zonage dans l'usine.

S'agissant de la possibilité offerte aux adjudicataires d'enchérir sur la totalité, elle sera proposée à l'ouverture de la vacation, selon définition d'une mise à prix, ou de propositions ou soumissions préalables. Nous invitons les personnes intéressées par la totalité à se faire connaître préalablement de nos services, aux fins de consigner la somme de 30.000 € à la Caisse des Dépôts et Consignation (RIB / IBAN disponible sur demande) consignation qui devra être constatée au plus tard la veille de la vente à 10 H 30. Ne pourront enchérir sur la dite totalité que les adjudicataires ayant procédé à la consignation préalable ci-dessus désignée. La vente par zone, par nature d'actifs ou à l'unité sera proposée immédiatement à défaut de proposition suffisante sur la totalité.

En cas de vente de la totalité des actifs en un lot, la vente sera clôturée dès l'adjudication prononcée.

La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'état et sans garantie pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de l'expert de leur choix. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Le prix d'adjudication au marteau est réputé TTC (dont 19.6 % de TVA) hors frais légaux en sus de 14.352 %.

S'agissant de la TVA à l'export, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à la dite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débutée, nous ne pourrions répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière.

Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par chèque accompagné d'une lettre accréditive de banque, ou par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité, soit par virement Swift VGM ou SEPA.

Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice (par fax +33 (0)2 98 44 80 20 ou mail maryse@thierry-lannon.com, à l'attention de Mme Rousseau, Comptable) du bon encaissement du dit chèque.

Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, procéder à leur enlèvement immédiat. Les biens nécessitant une logistique particulière pourront cependant être enlevés avec délai qui sera convenu amiablement avec les Commissaires-Priseurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances, que nous les invitons à souscrire ou le cas échéant à vérifier. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes dispositions tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou au foncier dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à la remise en état de tous panneaux de bardage, de cloison, ou de toiture, qui pourraient nécessiter obturation après démontage.

Il appartiendra dès lors aux adjudicataires de procéder, le cas échéant, à toutes mises aux normes éventuelles de leurs acquisitions qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou recommercialisation, selon les législations parfois différentes du lieu ou du pays d'implantation potentiel des biens acquis.

Certains matériels, cuves ou silos, pouvant contenir des fluides spéciaux (par ex. compresseurs froid...) devront faire l'objet d'un démontage méticuleux, en présence d'entreprises spécialisées et agréées par l'administration chargée du contrôle des installations classées, préalablement prévenues des dates de démontage et d'enlèvement par l'adjudicataire.

* ou sur désignation sur tout autre site approprié en cas de difficulté spécifique, le public inscrit et ayant consigné en étant préalablement informé